

Décision n° D2021_097

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché n°20189300002516 notifié le 6 décembre 2018 à l'entreprise GAZ DE BORDEAUX,

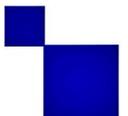
Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n° 2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 4 novembre 2021,

décide

- D'APPROUVER l'avenant n° 1 au marché n°20189300002516 conclu avec l'entreprise SAS GAZ DE BORDEAUX pour la fourniture et l'acheminement de gaz prolongeant la durée d'exécution du marché d'un an et augmentant de 10% soit 300 000 euros HT le montant initial du marché en l'établissant à 3 300 000 euros HT soit 3 960 000 euros TTC ;



Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211207-D2021_097-AR

- DE SIGNER ledit avenant, dont projet ci-annexé, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211207-D2021_097-AR